

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 14 décembre 2023

Délibération n°2023-174 - Finances - Budget principal et annexes - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement - Exercice 2024

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstention	0
Suffrage exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 8 décembre 2023, s'est réuni Salle Yvonne GARNIER à Ury, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT (arrivée à 19h10), Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Frédéric VALLETOUX et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

M. Romain COQUERY donne pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
Mme Cécile PORTE donne pouvoir à M. Fabrice LARCHÉ
M. Michaël GOUÉ donne pouvoir à M. Vitor VALENTE
Mme Sandrine-Magali BELMIN donne pouvoir à Mme Nathalie VINOT
M. Thierry REYJAL donne pouvoir à M. David DINTILHAC
Mme Gwenaél CLER donne pouvoir à M. Thibault FLINÉ
Mme Marie-Laure VASSEUR donne pouvoir à M. Christian BOURNERY
Mme Naciba MESSAOUDI donne pouvoir à M. Laurent SIGLER
M. Daniel RAYMOND donne pouvoir à M. Yannick TORRES
Mme Audrey TAMBORINI donne pouvoir à M. Cédric THOMA
Mme Mylène MUSY donne pouvoir à M. Jean-Philippe POMMERET

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20231220-2023-174-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Mme Chantal PAYAN donne pouvoir à M. Christophe BAGUET
M. Frédéric VALLETOUX donne pouvoir à Mme Francine BOLLET (pour le vote du procès-verbal de séance et pour les délibérations N°2023/152 à N°2023/157)

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD
Mme Sophie BERTHOLIER
Mme Anne GHYSSENS
Mme Marie HOLVÖET
M. Thomas IANZ
M. David DINTILHAC (pour le vote de la délibération N°2023/152)
M. Thierry REJAL (pour le vote de la délibération N°2023/152)
Mme Nathalie VINOT (pour le vote de la délibération N°2023/152)
Mme Sandrine-Magali BELMIN (pour le vote de la délibération N°2023/152)
M. Laurent SIGLER (pour le vote des délibérations N°2023/152 à N°2023/153)
Mme Naciba MESSAOUDI (pour le vote des délibérations N°2023/152 à N°2023/153)
M. Cédric THOMA (pour le vote de la délibération N°2023/184 à N°2023/185)
Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote des délibération N°2023/184 à N°2023/185)
M. Gérard TAPONAT (pour le vote des délibérations N°2023/194 à N°2023/198)
M. Patrick POCHON (pour le vote de la délibération N°2023/198)

Secrétaire de Séance : Mme Sonia RISCO

Références juridiques :

- **Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-1**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 5 décembre 2023.

Considérant que préalablement au vote du budget primitif 2024, la Communauté d'agglomération ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023,

Vu les dispositions suivantes, extraites de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : « *jusqu'à l'adoption du budget (...) l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Considérant la nécessité d'assurer une fluidité dans la réalisation financière des investissements y compris dans l'attente du vote du budget dans le cadre prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil communautaire l'autorisation d'anticipation de dépenses d'investissement au budget 2024.

Il est proposé à l'assemblée de :

- Autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites décrites ci-dessous :

Budget Principal					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2023 hors RAR et hors AP/CP	Calcul du 1/4 des crédits par chapitre	Ouverture de crédits demandée avant le vote du BP 2024
20		Immobilisations incorporelles	1 097 348,00 €	274 337,00 €	270 000,00 €
	202	Documents d'urbanisme			50 000,00 €
	2031	Etudes			200 000,00 €
	2051	Concessions et droits similaires			20 000,00 €
204		Subventions d'équipement versées	2 073 100,00 €	518 275,00 €	510 000,00 €
	2041412	Subventions d'équipement versées			360 000,00 €
	2046	Attributions de compensation			150 000,00 €
21		Immobilisations corporelles	3 894 176,00 €	973 544,00 €	970 000,00 €
	21318	Autres bâtiments publics			250 000,00 €
	215738	Autre matériel et outillage de voirie			10 000,00 €
	2158	Autres installations matériel et outillage			100 000,00 €
	21735	Installations générales			10 000,00 €
	21738	Autres constructions			300 000,00 €
	21828	Matériel de transport			100 000,00 €
	21838	Matériel informatique			50 000,00 €
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers			150 000,00 €
23		Immobilisations en cours	2 757 000,00 €	689 250,00 €	680 000,00 €
	2313	Constructions			280 000,00 €
	2315	Installations matériel et outillage technique			200 000,00 €
	2317	Immobilisations corporelles mise à disposition			200 000,00 €
		TOTAL	9 821 624,00 €	2 455 406,00 €	2 430 000,00 €

Budget annexe Assainissement					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2023 hors RAR et hors AP/CP	Calcul du 1/4 des crédits par chapitre	Ouverture de crédits demandée avant le vote du BP 2024
20		Immobilisations incorporelles	1 500 000,00 €	375 000,00 €	310 000,00 €
	2031	Frais d'études			310 000,00 €
21		Immobilisations corporelles	4 025 000,00 €	1 006 250,00 €	501 500,00 €
	21532	Réseaux d'assainissement			500 000,00 €
	2183	Matériel de bureau et informatique			1 500,00 €
23		Immobilisations en cours	5 179 821,00 €	1 294 955,25 €	1 100 000,00 €
	2314	Constructions sur sol d'autrui			100 000,00 €
	2315	Installations matériel et outillage technique			500 000,00 €
	2317	Travaux sur biens mis à disposition			500 000,00 €
		TOTAL	10 704 821,00 €	2 676 205,25 €	1 911 500,00 €

Budget annexe Eau Potable					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2023 hors RAR et hors AP/CP	Calcul du 1/4 des crédits par chapitre	Ouverture de crédits demandée avant le vote du BP 2024
20		Immobilisations incorporelles	225 000,00 €	56 250,00 €	50 000,00 €
	2031	Frais d'études			50 000,00 €
21		Immobilisations corporelles	1 327 825,00 €	331 956,25 €	300 000,00 €
	21531	Réseaux d'adduction d'eau			300 000,00 €
23		Immobilisations en cours	4 200 000,00 €	1 050 000,00 €	1 000 000,00 €
	2315	Installations matériel et outillage technique			1 000 000,00 €
		TOTAL	5 752 825,00 €	1 438 206,25 €	1 350 000,00 €

Budget annexe Télécentre / Hôtel d'entreprises					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2023 hors RAR et hors AP/CP	Calcul du 1/4 des crédits par chapitre	Ouverture de crédits demandée avant le vote du BP 2024
20		Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
					- €
21		Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
					- €
23		Immobilisations en cours	330 829,00 €	82 707,25 €	- €
					- €
		TOTAL	330 829,00 €	82 707,25 €	- €

Budget annexe Grand Parquet					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2023 hors RAR et hors AP/CP	Calcul du 1/4 des crédits par chapitre	Ouverture de crédits demandée avant le vote du BP 2024
20		Immobilisations incorporelles	40 000,00 €	10 000,00 €	- €
					- €
21		Immobilisations corporelles	137 906,00 €	34 476,50 €	30 000,00 €
	2157	Agencements du matériel et outillage			15 000,00 €
	2188	Autres			15 000,00 €
23		Immobilisations en cours	2 462 000,00 €	615 500,00 €	600 000,00 €
	2313	Constructions			600 000,00 €
		TOTAL	2 639 906,00 €	659 976,50 €	630 000,00 €

Budget annexe Port de Plaisance					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2023 hors RAR et hors AP/CP	Calcul du 1/4 des crédits par chapitre	Ouverture de crédits demandée avant le vote du BP 2024
20		Immobilisations incorporelles	80 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	2031	Frais d'études			20 000,00 €
21		Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
					- €
23		Immobilisations en cours	93 460,00 €	23 365,00 €	- €
					- €
		TOTAL	173 460,00 €	43 365,00 €	20 000,00 €

Budget annexe Activités sports et loisirs					
Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2023 hors RAR et hors AP/CP	Calcul du 1/4 des crédits par chapitre	Ouverture de crédits demandée avant le vote du BP 2024
20		Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
					- €
21		Immobilisations corporelles	35 000,00 €	8 750,00 €	- €
					- €
23		Immobilisations en cours	210 000,00 €	52 500,00 €	- €
					- €
		TOTAL	245 000,00 €	61 250,00 €	- €

- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision

L'assemblée décide, à l'unanimité, de :

- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de séance

Sonia RISCO

Certifié exécutoire le
Date de mise en ligne le **20 DEC. 2023**
Notification le **20 DEC. 2023**
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal GOUHOU





Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20231220-2023-174-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2023